



ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIF TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Adjoint administratif principal de 2^e classe**

ARR20250901

Le Maire de Nances

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération la délibération du 11/07/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°ARR20240201 en date du 6 février 2025 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
<i>Florence POUGET</i>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe Par examen professionnel	1	03/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Fait à Nances, le 3 septembre 2025.

Le Maire, Alexandre FAUGE



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

